29/06/13

URBANISME Le schéma de cohérence territoriale est soumi

L'avenir de l'aire gapen

AIRE GAPENÇAISE

C'est un document qui doit tracer les grandes lignes du développement de 72 communes haut-alpines, du Valgaudemar au Buëch, à l'horizon 2030. Le schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'aire gapençaise est soumis à l'enquête publique depuis ce vendredi 21 juin et jusqu'au 25 juillet.

À ce stade du projet, Maurice Ricard, président du syndicat mixte, résume les principes qui ont guidé ce travail : « Le socle de notre développement, c'est une certaine qualité de vie. Cela amène de la population et de l'activité économique. Nous avons un capital qu'il faut faire fructifier. » Benoît Roustang, vice-président du syndicat mixte, ajoute que, face à « la volonté de l'État de rationaliser le développement en essayant de concentrer le plus possible l'habitat, l'activité et les services », le Scot souhaite « garder la possibilité pour chaque secteur d'être irrigué par le développement ».

Plus de 14 000 nouveaux logements

En se basant sur une hypothèse de croissance haute, le Scot envisage la création d'« un peu plus de 14 000 logements » d'ici 20 ans, avec le renforcement de quatre « pôles d'équilibre » pour contrebalancer le poids de Gap : Saint-Bonnet-en-Champsaur, Chorges, Tallard et Veynes. Dans cette logique, Gap pourrait compter 6 390 nouveaux logements, Saint-Bonnet 375, Chorges 565, Tallard 430 et Veynes 700. « Ces chiffres ne sont pas une fin en soit, mais permettent de définir des enveloppes foncières pour les communes », précise la directrice du syndicat mixte, Myriam Reynaud-Banus.

Le Scot de l'aire gapençaise ne se prononce pas, en revanche, sur la définition des terrains constructibles : « Nous avons décidé tout de suite que c'était de la responsabilité des communes », affirme Benoît Roustang. Celles-ci se voient toutefois imposer certaines directives : « Augmenter la densité, et concentrer la croissance urbaine autour de ce qui existe déjà », détaille le vice-président du Scot.

Maurice Ricard, président du syndicat mixte, et son vice-président, Benoît Roustang, ont présenté le Scot de l'aire gapençaise. Christian Albert, le président de la commission d'enquête, qui reçoit jusqu'au 25 juillet toutes les personnes désireuses de s'informer et de donner leur avis sur ce document, était également présent.

95 ha pour les zones d'activités économiques

Le Scot doit également se prononcer sur le développement économique. Sur ce thème, le document a subi notamment les critiques de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) et de la chambre de métiers et de l'artisanat des Hautes-Alpes, qui ont émis des avis défavorables (lire ci-contre).

Pour expliquer les projections du syndicat mixte, son président dresse deux constats : « 20 % de l'activité économique se fait dans les zones d'activités », et celles-ci ont progressé au rythme de « 3,7 ha par an en moyenne » durant les dix dernières années. Le Scot préconise alors de consacrer 95 ha au développement des zones d'activités d'ici 2030, en tablant sur la création de 6 500 emplois – « la fourchette haute », note Maurice Ricard-, et en considérant que la densité est de « 20 emplois à l'hectare dans les zones d'activités ».

Le Scot répartit ces 95 ha par secteurs : 36 ha pour Gap, 19 ha pour Tallard-Barcillonnette, 12 ha pour la vallée de l'Avance, 12 ha pour le Champsaur-Valgaudemar, 12 ha pour le Buëch, 3 ha pour Serre-Ponçon et 1 ha pour le Dévoluy. « Les choses sont revues tous les six ans, et nous pouvons le faire avant si un gros projet se présente », tente de rassurer Benoît Roustang.

De nombreuses autres thématiques sont abordées dans le schéma de cohérence territoriale : l'aménagement commercial, les terrains agricoles, les déplacements, le tourisme, la biodiversité… Des problématiques qui concernent finalement chacun, et sur lesquelles on peut obtenir des explications et donner son avis dans le cadre de l'enquête publique.

Fabien ROUX

LE CHIFFRE

72 C'est le nombre de communes couvertes par le Scot de l'aire gapençaise (Gapençais, Serre-Ponçon, Vallée de l'Avance, Champsaur, Haut-Champsaur, Valgaudemar, Dévoluy, Deux Buëch, Tallard-Barcillonnette). Soit environ 70 000 habitants.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le syndicat mixte a édité un document synthétique sur le Scot. Les dossiers sont aussi consultables et téléchargeables sur le serveur internet de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise : http://ftp.aurg.fr (identifiant et mot de passe : scotgapdoo).

is à l'enquête publique jusqu'au 25 juillet

nçaise se dessine

REPÈRES

LES DATES CLÉS

■ 2001 : création du syndicat mixte du Scot de l'aire gapençaise.
■ 2007/2008 : préfiguration du Scot (rencontres avec les élus, rencontres techniques, ateliers participatifs).
■ 2009/2010 : diagnostic territorial.
■ 2011 : projet politique de développement pour le territoire (PADD).
■ 2012 : rédaction du règlement du Scot (document d'orientations et d'objectifs)
■ 2013 : phase de consultation publique.
- Vote d'arrêt du projet, le 19 février (36 votes favorables, 24 défavorables et 1 blanc).
- Consultation des personnes publiques associées.
- Enquête publique, du 21 juin au 25 juillet.
- Le syndicat mixte espère rendre le Scot opposable avant la fin de l'année 2013.

LE SCOT

■ Le Scot est destiné à mettre en cohérence les politiques en matière d'urbanisme sur un territoire. C'est un document réglementaire avec lequel les documents des communes (plans locaux d'urbanisme, plans d'occupation des sols et cartes communales) doivent être compatibles, et non conformes, ce qui laisse place à une certaine souplesse.
■ Le Scot présente une vision à 20 ans du développement du territoire, mais doit être actualisé tous les six ans, et peut-être modifié à tout moment si cela s'avère nécessaire. « C'est un document vivant », assure le président, Maurice Ricard.

Un mois pour donner son avis

L'enquête publique a débuté le 21 juin et se déroule jusqu'au 25 juillet. « La commission d'enquête, composée de trois membres titulaires et un suppléant, est complètement indépendante », insiste Christian Albert, son président. Celui-ci invite les Haut-Alpins à se mobiliser pour l'occasion : « Un document d'urbanisme, c'est quelque chose d'évolutif. » Et à ne pas être rebutés par la complexité du Scot : « Le syndicat mixte a réalisé un document synthétique, et les commissaires enquêteurs sont à même d'expliquer certaines choses. » L'analyse des propositions, « en distinguant intérêt particulier et intérêt commun », doit aboutir à la remise d'un rapport d'enquête, probablement vers fin août. ❑

LES PROCHAINES PERMANENCES

Mairie de La Saulce : 2 juillet de 9h à 12h. Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon (Espinasses) : 2 juillet de 14h à 17h. Mairie de Remollon : 4 juillet de 10h à 12h. Mairie de Gap : 4 juillet de 14h à 17h. Mairie de Chorges : 4 juillet de 14h à 17h. Mairie de Saint-Firmin : 4 juillet de 9h à 12h. Communauté de communes du Valgaudemar (Saint-Firmin) : 4 juillet de 14h à 17h. Mairie du Dévoluy : 4 juillet de 14h à 17h… On peut aussi donner son avis par courriel : enquetepublique.scotgapencais@gmail.com.

"Le monde économique n'a pas été entendu"

Maurice Brun, le président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) des Hautes-Alpes, a le sentiment que « le monde économique a été écouté, mais pas entendu » dans l'élaboration du Scot de l'aire gapençaise. Concernant l'avis défavorable émis par la CCI, il explique : « Nous ne sommes pas contre le Scot, mais le volet économique ne nous convient pas. »

« Nous avons été saisis officiellement au mois d'août dernier, regrette Maurice Brun. Pour cinq ans d'études, on nous demandait de répondre en deux mois. » Celui-ci dénonce ainsi « un manque de concertation ».

Les mots sont les mêmes à la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) des Hautes-Alpes, qui a aussi émis un avis défavorable. Jean-François Collombier, secrétaire-général, estime que « l'artisanat n'a pas été pris en compte ».

Du côté du syndicat mixte du Scot, on répond que « la porte était ouverte depuis 2008 », et que les chambres consulaires ont pu donner leur avis dans le délai légal consacré à la consultation des personnes publiques associées. Pour faire entendre leurs voix, la CCI et la CMA des Hautes-Alpes ont toutefois saisi la commission de conciliation auprès du préfet. ❑